

Agir pour éliminer les pires formes de travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes à travers le monde

Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes
Bureau des Affaires internationales du travail
Département du Travail des États-Unis



Notre mission

La mission du Bureau des Affaires internationales du travail (ILAB) du département du Travail des États-Unis est de promouvoir l'égalité des chances mondiales pour les travailleurs aux États-Unis et dans le monde entier en faisant appliquer les engagements commerciaux, en renforçant les normes relatives au travail et en luttant contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes au niveau international.



© Rajesh Kumar Singh

Le problème mondial du travail des enfants et de l'esclavage moderne

Selon les estimations mondiales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 152 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans étaient astreints au travail des enfants en 2017, dont environ 73 millions effectuaient des travaux dangereux.

L'action concertée de gouvernements, de travailleurs, d'employeurs et de la société civile a entraîné une réduction de près de 94 millions du nombre des enfants astreints au travail des enfants depuis 2000. Il s'agit d'une baisse remarquable, certes, mais il reste encore beaucoup trop d'enfants qui sont exploités par le travail. Des enfants portent de lourdes charges et manient des machettes dans des fermes, récupèrent les déchets dans des dépôts d'ordures et sont exposés aux déchets électroniques, subissent des violences physiques, psychologiques et verbales en tant qu'employés de maison et participent à des conflits armés en tant qu'enfants soldats. Un grand nombre d'entre eux sont également victimes de la traite pour le travail forcé ou l'exploitation sexuelle commerciale.

L'OIT estime également que 25 millions de personnes sont astreintes au travail forcé, y compris plus de 4 millions d'enfants. Des enfants et des adultes sont forcés de grimper dans des puits de mines à la recherche de diamants et d'or, ils sont contraints, trompés et enfermés pour travailler sur des navires de pêche par des recruteurs de main-d'œuvre sans scrupules et ils sont victimes de la servitude pour dettes pendant qu'ils travaillent dans la chaleur extrême de fours à briques.

Définitions

Le **travail des enfants** est défini par la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Il comprend l'emploi à un âge inférieur à l'âge minimum défini par la législation nationale, les travaux domestiques dangereux non rémunérés et les pires formes de travail des enfants : toutes les formes d'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage, telles que la vente ou la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage, ou le travail forcé ou obligatoire, l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques, l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, et les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant.

Le **travail forcé** est défini par la Convention n° 29 de l'OIT comme étant tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.

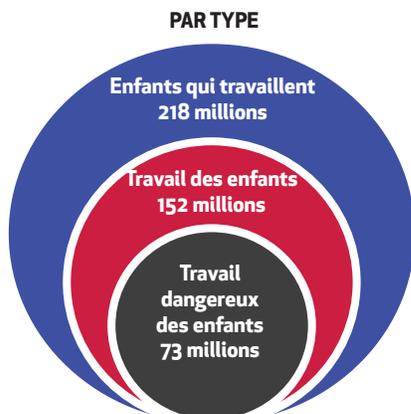
La **traite des personnes** est définie par le Protocole de Palerme comme étant le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte aux fins d'exploitation.



© David Rengel/AnHua

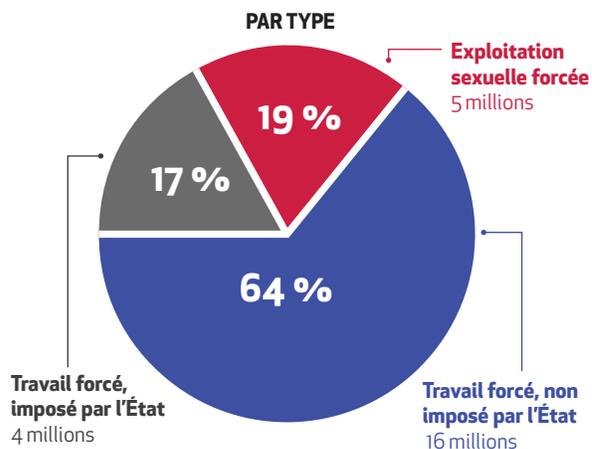
DONNÉES MONDIALES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DE 5 À 17 ANS

152 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants



DONNÉES MONDIALES SUR LE TRAVAIL FORCÉ

25 millions de personnes sont astreintes au travail forcé



Source : Organisation internationale du Travail et Walk Free Foundation (2017)

Notre impact

Fort de plus de 25 ans d'expérience, le Bureau du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes (OCFT) au sein de l'ILAB est un leader mondial de la lutte pour éradiquer ces atteintes aux droits des travailleurs. La boîte à outils de l'ILAB comprend des recherches internationales, la sensibilisation, la participation à l'élaboration des politiques et la coopération technique.

Un engagement et un leadership avérés dans le mouvement mondial de lutte pour mettre fin au travail des enfants, qui a contribué à la réduction de **94 millions du nombre des enfants astreints au travail des enfants depuis 2000** à travers le monde.

Des recherches approfondies sur le travail des enfants et le travail forcé dans plus de 150 pays à travers le monde, y compris des feuilles de route nationales individuelles pour appuyer la mise en application des dispositions relatives à la main-d'œuvre des accords commerciaux et des programmes de traitement préférentiel.

Une coopération technique qui a amélioré la vie de près de 2 millions d'enfants et de 185 000 familles grâce à l'éducation et au soutien des moyens de subsistance et qui a accru la capacité des gouvernements et d'autres parties prenantes à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

Des outils de conformité sociale pour les entreprises et les associations professionnelles, comme l'application mobile *Comply Chain*, pour **attirer l'attention sur les risques et mettre en lumière les pratiques de rectification pour qu'il n'y ait pas de travail des enfants et de travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.**

Des partenariats avec 97 gouvernements et 80 organisations pour renforcer les lois, la mise en application, les politiques et les programmes sociaux afin de mettre fin au travail des enfants, et des formations dispensées à plus de 60 000 inspecteurs du travail et membres des forces de l'ordre.

Pour obtenir davantage d'informations ou nous contacter, veuillez vous rendre sur le site internet du département du Travail des États-Unis à <http://www.dol.gov/endchildlabor> ou envoyer un mail à GlobalKids@dol.gov.

GROS PLAN : L'éducation pour mettre fin au travail des enfants

Le modèle *Espacios para Crecer*



© Kathryn Chinnock/Département du Travail des États-Unis (Paraguay Okakuaa)

Le programme *Espacios para Crecer* (« Espaces pour grandir »), financé par l'ILAB, a bénéficié à des enfants travaillant dans des dépôts d'ordures en République dominicaine, des enfants déplacés par les violences en Colombie et des enfants autochtones vulnérables en Équateur, au Panama et au Paraguay. L'UNESCO et la Banque interaméricaine de développement ont reconnu le modèle *Espacios* comme étant une pratique optimale pour les jeunes en Amérique latine du fait de son impact, de son efficacité et de sa pertinence.

Ce programme repose sur l'idée que les enfants resteront scolarisés s'ils veulent apprendre et s'ils ont plus confiance en eux-mêmes. C'est quelque chose de particulièrement important parce que l'absentéisme scolaire est associé à un plus grand risque de travail des enfants. Selon *Entrena*, l'organisation qui a élaboré les méthodes et le programme d'études d'*Espacios*, 95 % de ceux qui y participent restent scolarisés pendant l'année scolaire suivant la fin du programme.

L'un des facteurs du succès d'*Espacios* a été l'accent porté par les concepteurs du programme d'études et les réalisateurs du projet sur la participation des communautés dans leur ensemble. La responsabilité partagée est devenue un principe central du programme. Un autre facteur de succès est le peu de frais nécessaires : il suffit d'avoir un animateur enthousiaste et un endroit pour rassembler les enfants.

De plus, les changements apportés au modèle *Espacios* lorsqu'il passait d'un pays à l'autre reflètent bien la plus grande force de ce programme, à savoir son adaptabilité. Les réalisateurs du projet ont adapté le contenu aux réalités présentes dans différentes régions, en tenant compte des traditions culturelles différentes et des niveaux d'éducation variables et en traduisant les supports pédagogiques dans des langues autochtones.

La progression du modèle *Espacios* ne semble pas devoir ralentir. En tout, plus de 1 000 programmes *Espacios* ont été établis et ils ont atteint plus de 37 000 enfants dans six pays d'Amérique latine.

Recherches et communication de rapports sur le travail des enfants et le travail forcé à travers le monde

L'ILAB : Un générateur de savoir

Les recherches et la communication de rapports de l'ILAB sont effectuées en vertu de mandats conférés par le Congrès et de directives présidentielles. Elles fournissent à diverses parties prenantes des informations spécifiques exploitables sur les façons de lutter contre les atteintes aux droits des travailleurs à travers le monde.

- Les gouvernements étrangers se servent des rapports pour renforcer les lois, la mise en application, les politiques et les programmes destinés aux enfants et aux familles vulnérables en situation de travail des enfants ou de travail forcé ou risquant de s'y trouver.
- Les entreprises comptent sur ces rapports pour étayer l'évaluation des risques, pour s'acquitter de leur devoir de vigilance concernant leurs chaînes d'approvisionnement et pour élaborer des stratégies pour s'attaquer à ce problème.
- Les consommateurs se servent de nos recherches pour minimiser le risque que leurs achats soutiennent par inadvertance l'exploitation par le travail à travers le monde.
- Les organisations de la société civile, y compris les établissements d'enseignement, se servent des rapports pour informer les activités de plaidoyer et les stratégies d'aide aux victimes.
- Les organismes du gouvernement fédéral des États-Unis se servent des rapports pour protéger la passation des marchés fédéraux et empêcher l'importation de biens issus du travail forcé, y compris du travail forcé des enfants.





REGISTRE FÉDÉRAL

Vol. 84 Lundi
 N° 57 25 mars 2019

Pages 10971–112010

BUREAU DU REGISTRE FÉDÉRAL

LÉGISLATION ET MANDAT

Loi de 2000 sur le commerce et le développement (TDA)

Produire le rapport annuel du département du Travail des États-Unis intitulé **Conclusions sur les pires formes de travail des enfants**.

LÉGISLATION ET MANDAT

Loi de 2005 de réautorisation de la protection des victimes de la traite (TVPPA) et réautorisations ultérieures

Élaborer une liste des biens, en précisant leur pays d'origine, produits par le **travail des enfants** ou le **travail forcé**, y compris, dans la mesure du possible, des biens produits avec des intrants qui sont issus du travail forcé ou du travail des enfants.

LÉGISLATION ET MANDAT

Décret présidentiel 13126 de 1999

Élaborer et tenir à jour une liste de produits, en précisant leur pays d'origine, issus du **travail forcé** ou de la **servitude pour dettes des enfants**.

CONTENU

Faire rapport sur les mesures prises par les pays et les territoires bénéficiaires de préférences commerciales de la part des États-Unis pour mettre en œuvre leurs engagements d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans le domaine des lois et des réglementations, des mécanismes institutionnels pour la mise en application et la coordination, ainsi que des politiques et des programmes gouvernementaux. Le rapport inclut également des conclusions sur la prévalence et la répartition sectorielle des pires formes de travail des enfants ainsi que des propositions de mesures concrètes que pourrait prendre chaque gouvernement pour faire progresser la lutte contre ce problème.

CONTENU

La liste de la TVPPA comprend des biens dont l'ILAB a des raisons de croire qu'ils sont produits par le travail des enfants ou le travail forcé. L'ILAB publie une nouvelle liste tous les deux ans, la dernière remontant à septembre 2018.

CONTENU

L'ILAB met périodiquement à jour la liste issue du décret présidentiel 13126 depuis 2001. Les règlements concernant la passation des marchés stipulent que les entreprises sous contrat avec le gouvernement fédéral qui lui fournissent des produits inscrits sur cette liste doivent certifier qu'elles se sont efforcées de bonne foi de déterminer si le travail forcé ou la servitude pour dettes d'enfants avait été utilisé pour produire les articles fournis et que, sur la base de ces efforts, l'entreprise sous contrat n'est pas consciente d'une telle utilisation du travail des enfants. La liste la plus récente a été publiée en 2019.

Pour obtenir davantage d'informations ou nous contacter, veuillez vous rendre sur le site internet du département du Travail des États-Unis : dol.gov/EndChildLabor ou envoyer un mail à GlobalKids@dol.gov

Enrichir la base mondiale de connaissances

Financer des recherches innovantes

L'ILAB finance des projets de recherche qui élaborent et testent de nouveaux outils et méthodes qui approfondissent nos connaissances et notre compréhension du travail des enfants et du travail forcé, y compris de leurs causes profondes. Les programmes de l'ILAB ont soutenu :

- La collecte et l'analyse de données crédibles sur le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes grâce à l'organisation de plus de 90 enquêtes nationales sur le travail des enfants et 10 enquêtes sur le travail forcé,
- L'élaboration de nouvelles méthodes d'enquête, d'études qualitatives et quantitatives et de guides statistiques sur le travail des enfants et le travail forcé, et
- L'établissement d'estimations mondiales sur le travail des enfants et le travail forcé, qui servent de critères pour mesurer les progrès mondiaux dans ces domaines.

Des recherches à l'action

Un modèle pour les gouvernements

L'ILAB est en mesure de fournir un soutien ciblé aux pays qui ont la volonté de donner suite aux informations et aux mesures spécifiques proposées contenues dans les principaux rapports de l'ILAB sur le travail des enfants et le travail forcé. Ces mesures comprennent souvent la mise en conformité des règles locales et des lois nationales avec les normes internationales, l'amélioration de la surveillance et de l'application des lois et des politiques portant sur le travail des enfants et le travail forcé, l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur le travail des enfants pour accroître la sensibilisation à ce sujet, et le renforcement des programmes de réduction et de prévention du travail des enfants et du travail forcé. En conséquence de l'appui de projets innovateurs tels que le projet MAP 16 (*Measurement, Awareness-Raising and Policy Engagement Project to Accelerate Action Against Child Labor and Forced Labor*) (Projet portant sur la mesure, la sensibilisation et la participation à l'élaboration des politiques pour accélérer la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé) et les projets CLEAR (Country Level Engagement and Assistance to Reduce Child Labor) (Participation et assistance au niveau des pays pour réduire le travail des enfants) :

- Le Chili, le Kosovo, le Mexique et la Serbie encouragent l'emploi de méthodes durables de collecte d'informations sur le travail des enfants en intégrant le travail des enfants dans des programmes de collecte régulière de données,
- La Serbie a mis en œuvre de nouvelles interdictions concernant les activités professionnelles dangereuses pour les enfants de moins de 18 ans et a entrepris l'élaboration d'une feuille de route sur le travail des enfants qui s'applique à ce pays,
- Le Sri Lanka a utilisé les nouvelles données provenant de l'enquête sur le travail des enfants pour mieux cibler ses politiques concernant le travail des enfants et mettre à jour sa liste des travaux dangereux pour les enfants,
- Le Bangladesh a adopté de nouvelles instructions permanentes pour les inspections du travail afin de mieux détecter les cas de travail des enfants,
- L'Afghanistan a rédigé un plan d'action national sur le travail des enfants,
- Le Paraguay a atteint davantage d'enfants et mieux tiré parti de ses ressources en améliorant la coordination entre les deux principaux programmes de lutte contre la pauvreté du pays, et
- La Colombie a lancé un Campus virtuel de formation qui offre une formation standardisée en ligne sur les normes essentielles relatives au travail, y compris le travail des enfants, pour l'inspection du travail de la Colombie.

GROS PLAN : Lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du cacao

Vous ne devriez pas avoir à vous demander si le chocolat que vous mangez contient du cacao cultivé ou récolté par un enfant. Cela fait près de 20 ans que l'ILAB joue un rôle majeur de rassembleur pour coordonner des actions, partager des idées et favoriser de nouvelles collaborations pour réduire le travail des enfants dans les zones de culture du cacao de la Côte d'Ivoire et du Ghana, pays qui à eux deux produisent près de 60 % du cacao mondial.

Le travail de l'ILAB aide à faciliter le dialogue et la collaboration entre les gouvernements, les entreprises du secteur du cacao et du chocolat, la société civile et les organisations internationales, afin d'éliminer les pratiques de travail abusives dans les chaînes d'approvisionnement du cacao.

Depuis 2010, l'ILAB a financé des projets pour une valeur de près de 30 millions de dollars des États-Unis axés sur la lutte contre le travail des enfants dans les zones de culture du cacao de la Côte d'Ivoire et du Ghana, y compris :

- **Des recherches** : Des projets financés par l'ILAB ont mené des recherches sur la prévalence et la nature du travail des enfants dans les zones de culture du cacao. Conscient du besoin de disposer de données fiables et exploitables, l'ILAB a financé des études de la prévalence pour mesurer les changements dans le temps dans les zones de culture du cacao. Des projets financés par l'ILAB appuient également des recherches pour mieux comprendre quels types d'interventions ou de combinaisons d'interventions ont le plus d'impact, de façon à ce que les acteurs puissent mieux cibler leurs ressources et leurs efforts.
- **Des systèmes de surveillance et de rectification du travail des enfants (CLMRS)** : Des projets financés par l'ILAB ont soutenu l'élaboration de systèmes communautaires pour surveiller la présence de cas de travail des enfants dans les zones de culture du cacao et mettre les enfants et les familles dans le besoin en rapport avec les systèmes de rectification dans le cadre d'une stratégie pour prévenir et combattre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du cacao.
- **Des plans d'action communautaires** : Des projets financés par l'ILAB ont également favorisé l'autonomisation de communautés au moyen de la création de Plans d'action communautaires dans les communautés productrices de cacao. Ce modèle soutient des actions communautaires en donnant à des comités locaux les moyens de prendre l'initiative de



la définition des besoins prioritaires au sein de leurs propres communautés pour prévenir et réduire le travail des enfants. Dans le cadre de cette approche, l'ILAB a réservé un million de dollars budgétisés pour le financement de projets au soutien de subventions communautaires dans 90 communautés pour répondre aux priorités de ces comités et pour que ceux-ci aient les moyens de travailler avec les gouvernements locaux afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour atteindre leurs objectifs.

Favoriser la transparence et le devoir de rendre compte au sein des chaînes d'approvisionnement du cacao représente une étape critique vers l'élimination du travail des enfants dans ce secteur. Il est également essentiel d'autonomiser les communautés locales. Pour aller de l'avant, l'ILAB demeure résolu à démultiplier les connaissances et les ressources dans la lutte contre le travail des enfants dans le secteur du cacao de l'Afrique de l'Ouest.

Participation à l'élaboration des politiques

Réaliser une action porteuse et durable

Des partenariats entre les gouvernements, la société civile et les entreprises

L'ILAB rassemble les gouvernements, la société civile et les entreprises afin que chacun d'eux joue un rôle constructif et coordonné dans la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes. De tels partenariats sont essentiels pour parvenir à des changements en profondeur et durables.

Autonomiser la société civile

L'ILAB aide à donner aux organisations de la société civile les moyens de jouer un rôle critique dans la détection des cas de travail des enfants, de travail forcé et de traite des personnes et les interventions à leur sujet. La nature souvent clandestine et illicite de ces violations rend difficile l'obtention d'informations exactes et objectives sur la nature et l'ampleur du problème dans un pays ou un secteur particulier. De plus, lorsque des informations existent, il y a souvent un manque de vérification indépendante et de moyens de diffuser les informations, d'obliger les contrevenants à répondre de leurs actes et de surveiller les mesures de suivi pour les victimes.

Le financement de l'ILAB a permis à des organisations de la société civile :

- D'effectuer des recherches sur le travail forcé dans les industries à haut risque, comme l'industrie électronique, pour comprendre les cas d'exploitation par le travail et

pour aider à obtenir des engagements de ces industries pour qu'elles s'attaquent à ce problème dans leur chaîne d'approvisionnement,

- D'assurer régulièrement et en continu la détection et la notification des atteintes aux droits des travailleurs, y compris les cas de travail des enfants, de travail forcé et de traite des personnes,
- D'encourager les gouvernements et les acteurs du secteur privé à prendre des mesures plus efficaces pour s'attaquer au travail des enfants, au travail forcé et à la traite des personnes, et
- D'aider les victimes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes à recevoir des services.

Le partenariat avec le secteur privé

La coopération actuelle soutenue de l'ILAB avec le secteur privé aide les entreprises à faire face aux difficultés persistantes qui caractérisent la lutte pour éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement. Les entreprises demandent de plus en plus souvent l'aide de l'ILAB pour mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques. Ce dernier leur donne les outils dont elles ont besoin pour comprendre les lois, réglementations et politiques pertinentes et pour modéliser des stratégies efficaces de surveillance et de rectification. Par exemple, *Comply Chain* propose aux entreprises huit étapes pour mettre en place un système solide de conformité sociale pour surveiller les chaînes d'approvisionnement mondiales.



TÉLÉCHARGEZ LES APPLICATIONS DE L'ILAB *COMPLY CHAIN* ET *Sweat&Toil* AUJOURD'HUI!



COMPLY CHAIN

Huit étapes pour réduire le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales

NOUVEAUTÉ ! Meilleure facilité d'emploi pour réduire la durée de chargement et la taille mémoire !

NOUVEAUTÉ ! Marquez d'un signet l'étape où vous vous trouvez !

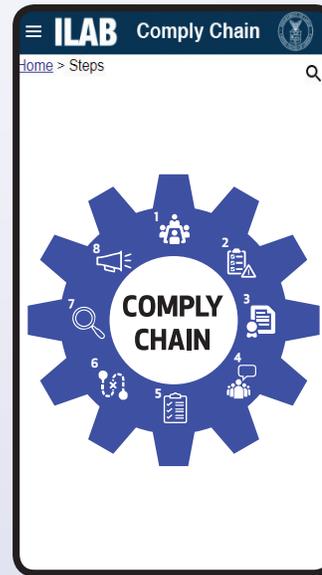
NOUVEAUTÉ ! Convertisseur PDF inclus !

Explorez les **éléments clés** des systèmes de conformité sociale

Tirez des leçons **d'exemples d'entreprises innovatrices**

Découvrez des conseils sur les **meilleures pratiques**

Évaluez les **risques** et les **impacts** au niveau des chaînes d'approvisionnement



¡Ahora disponible en español! Maintenant disponible en français !



Sweat&Toil

Plus de 1 000 pages de recherches au creux de la main !

NOUVEAUTÉ ! Profils de pays mis à jour !

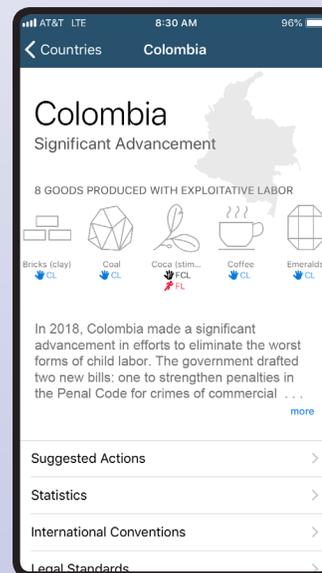
Vérifiez **ce que font** différents pays pour éliminer le travail des enfants

Examinez les **lois** et les **ratifications**

Parcourez la liste des **biens** produits par le travail des enfants ou le travail forcé

Lisez ce que peuvent faire les gouvernements pour **mettre fin au travail des enfants**

Trouvez des **données** sur le travail des enfants



GROS PLAN : S'attaquer au travail forcé dans le secteur de la pêche

Plusieurs articles de journalistes d'enquête dont on a beaucoup parlé ont attiré l'attention du public sur le travail forcé dans l'industrie mondiale de la pêche, en particulier en Asie. Cela fait plus de 20 ans que l'ILAB s'efforce de remédier à ce problème.

- En 1999, l'ILAB a octroyé des fonds pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur de la pêche en Indonésie et aux Philippines, ce qui a notamment permis de soustraire des enfants à des travaux dangereux ou de les empêcher de se livrer à de tels travaux et de mettre en place des équipes de surveillance avec le gouvernement et l'OIT.
- En 2009, l'ILAB a ajouté six biens liés aux produits de la mer provenant de huit pays à sa première Liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé mandatée par la TVPRA. En 2018, cette liste contenait sept biens liés aux produits de la mer provenant de 18 pays.
- Actuellement, les programmes de l'ILAB renforcent les capacités du gouvernement de l'Indonésie et des Philippines à lutter contre le travail forcé et la traite des personnes dans les navires de pêche, à travailler avec de petites et moyennes entreprises de transformation des produits de la mer en Thaïlande pour concevoir et documenter des modèles pilotes de recrutement responsable, et à mener des recherches, créer des outils et

renforcer les capacités des parties prenantes mondiales à identifier les victimes du travail forcé dans l'industrie de la pêche.

En conséquence des efforts menés par l'ILAB et bien d'autres, davantage de gouvernements renforcent les mesures de protection et augmentent le nombre d'inspections des navires. Des groupes de la société civile et le secteur privé créent des outils pour aider ce secteur à combattre les atteintes aux droits des travailleurs, dont certains incorporent les listes émanant de la TVPRA et du décret présidentiel dans leurs méthodes ou leurs listes de ressources. Le rapport mandaté par la TVPRA est utilisé comme une source majeure de données dans plusieurs boîtes à outils de ce secteur, notamment :

- [ResponsibleSourcingTool.org](#), qui donne des conseils aux entreprises sur les moyens d'élaborer des plans de conformité pour s'attaquer à la traite des personnes dans leurs chaînes d'approvisionnement et l'empêcher,
- Le site [Seafood Slavery Risk Tool](#), qui évalue le risque de travail forcé, de traite des personnes et de travail dangereux des enfants dans le secteur des produits de la mer, et
- Le programme [Labor Safe Screen](#), qui aide les clients à remonter les chaînes d'approvisionnement des produits de la mer et à concentrer des ressources sur les pêcheries où le risque est le plus élevé.



Initiatives ciblées

Renforcer les capacités pour aider les enfants et les familles vulnérables

Les projets de l'ILAB adoptent une démarche holistique pour promouvoir des actions durables qui s'attaquent aux causes sous-jacentes du travail des enfants et du travail forcé, comme la pauvreté et le manque d'accès à l'éducation. Les stratégies des projets incluent l'orientation des groupes vulnérables vers des programmes sociaux publics existants, la fourniture d'une éducation ou de services périscolaires de qualité pour les enfants, l'aide fournie aux familles pour améliorer leurs moyens de subsistance afin qu'elles puissent satisfaire leurs besoins essentiels sans compter sur le travail des enfants et la sensibilisation aux risques de traite des personnes de façon à ce que des adultes ne se retrouvent pas dans des situations de travail forcé.

Renforcer les capacités des gouvernements

L'ILAB coopère avec les gouvernements pour les rendre plus efficaces dans la lutte contre les atteintes aux droits des travailleurs, au moyen d'initiatives dans des domaines tels que la collecte des données, la surveillance et la mise en application. Des initiatives de l'ILAB ont eu les conséquences directes suivantes :

- Plus de 80 pays ont renforcé leur surveillance et l'application des lois, règlements, politiques et programmes pour lutter contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes,
- Plus de 60 000 inspecteurs du travail et membres des forces de l'ordre ont reçu une formation pour faire appliquer plus efficacement les lois et règlements concernant le travail des enfants, le travail forcé et la traite des personnes, et
- Des gouvernements ont adopté des pratiques optimales pour aider les victimes du travail des enfants et du travail forcé. Par exemple, l'ILAB s'est associé au gouvernement du Paraguay pour élaborer et tester un système électronique qui enregistre les travailleurs adolescents pour qu'ils soient protégés en vertu de la législation et pour contribuer à l'application des lois sur le travail.

Se concentrer sur l'esclavage moderne

L'ILAB est un leader mondial reconnu de la lutte contre la traite des enfants et des adultes à des fins d'exploitation de leur travail. Par exemple :

- En 1995, l'ILAB est devenu le premier organisme du gouvernement américain à financer un projet visant expressément à lutter contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants en Thaïlande.

- Depuis lors, les programmes de l'ILAB de lutte contre la traite des personnes et le travail forcé se sont étendus à certains des environnements et des secteurs les plus difficiles au monde – de la pêche hauturière en Indonésie et des fours à briques au Népal à la culture du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.
- Actuellement, l'ILAB continue de lutter contre l'esclavage héréditaire dans des pays comme la Mauritanie et le Niger.

L'ILAB à l'avant-garde des études d'évaluation rigoureuses

L'ILAB continue d'investir dans l'évaluation de l'impact des interventions innovantes pour enrichir la base mondiale de connaissances sur les stratégies efficaces de lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Les essais contrôlés randomisés de l'ILAB, qui constituent la référence absolue pour ce qui est des évaluations d'impact, permettent aux gouvernements et aux décideurs politiques de prendre des décisions fondées sur des données probantes au sujet des programmes qui ont une incidence sur les enfants travailleurs et leurs familles. Par exemple :

- Des universitaires travaillant avec l'organisation Innovations for Poverty Action (IPA) et le ministère du Travail et de l'Emploi (DOLE) des Philippines ont utilisé les résultats de leur évaluation d'impact financée par l'ILAB pour prendre d'importantes décisions stratégiques au sujet des améliorations à apporter à un programme du DOLE sur les moyens de subsistance pour aider les familles des enfants travailleurs.
- Des universitaires de l'Université de Californie à Berkeley ont utilisé des fonds octroyés par l'ILAB pour faire la lumière sur des stratégies efficaces et inefficaces pour renforcer les capacités des membres des forces de l'ordre et leur faire mieux comprendre le travail forcé et la traite des personnes au Népal.
- En se fondant sur les résultats d'une évaluation d'impact financée par l'ILAB au Pérou, l'IPA a été en mesure de fournir des preuves au sujet de la diminution de l'abandon scolaire et du travail des enfants qui ont convaincu le ministère péruvien de l'Éducation d'étendre une campagne d'information du style des telenovelas à toutes les écoles secondaires du Pérou.
- Le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF utilise des données tirées de ses évaluations d'impact financées par l'ILAB pour plaider en faveur d'améliorations dans les programmes nationaux de transferts monétaires qui touchent des millions d'enfants en Afrique subsaharienne.

GROS PLAN : Du travail forcé à la liberté

Du Protocole à la pratique : Une passerelle pour une action mondiale sur le travail forcé (Le projet Bridge)

L'objectif du projet Bridge de l'ILAB est d'aider les pays dans leurs efforts de lutte contre le travail forcé, en utilisant le Protocole relatif à la Convention n° 29 et la Recommandation sur le travail forcé de l'OIT pour asseoir une action concrète et durable. Ces instruments visent à faire progresser les mesures de prévention, de protection et de réparation concernant le travail forcé à travers le monde. Par l'intermédiaire d'activités appuyées par le projet Bridge, 36 pays ont ratifié le Protocole. Ce projet soutient également des initiatives pour mener des recherches afin de recueillir des données fiables et partager des connaissances entre les institutions au niveau mondial et national. Il prête notamment son concours à plusieurs gouvernements, dont ceux de la Malaisie, du Népal, du Niger et du Pérou, pour mener des recherches, y compris pour produire des statistiques représentatives au niveau national sur le travail des enfants et le travail forcé. Les résultats de ces études donneront des informations cruciales qui permettront à ces pays d'élaborer des politiques, des programmes et des activités de mise en application plus ciblés concernant le travail forcé. De plus, ce projet a fourni des compétences professionnelles et une formation professionnelle à 600 anciennes victimes de la servitude pour dettes au Népal et il augmente les possibilités de formation pour les participants actuels et nouveaux.



Prix Iqbal Masih **pour l'élimination du travail des enfants**

Le Prix Iqbal Masih reflète l'esprit d'Iqbal Masih, un enfant pakistanais vendu en servitude pour dettes comme tisseur de tapis lorsqu'il avait 4 ans. Il s'est échappé à 10 ans et il est devenu un défenseur ardent des droits des enfants, attirant l'attention de la communauté internationale sur son combat contre le travail des enfants. Il a été tué en 1995 au Pakistan à l'âge de 13 ans.

Le Congrès des États-Unis a établi le Prix Iqbal Masih pour l'élimination du travail des enfants en 2008 pour reconnaître les efforts exceptionnels déployés par une personne, une entreprise, une organisation ou un gouvernement national pour mettre fin aux pires formes de travail des enfants.

Pour en savoir davantage sur ce Prix et pour soumettre des candidatures, veuillez vous rendre à <https://www.dol.gov/agencies/ilab/issues/child-labor/iqbal>

QUE POUVEZ- VOUS



FAIRE POUR CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCÉ ?

POSEZ DES QUESTIONS.



Certains des produits que j'achète pourraient-ils être issus du travail des enfants ou du travail forcé ?

Les travailleurs peuvent-ils s'exprimer pour dénoncer les atteintes à leurs droits ?

Que font les entreprises pour mettre fin au travail des enfants et au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ?

Que font les gouvernements pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé ?

AGISSEZ.



Informez-vous pour vous donner des moyens d'agir et téléchargez les applications *Sweat & Toil* et *Comply Chain* du département du Travail des États-Unis.

Faites entendre votre voix en faisant passer le message à vos amis, à votre famille et aux entreprises dont vous achetez les produits et dans lesquelles vous investissez.

Manifester votre soutien aux organisations qui travaillent pour mettre fin à ces atteintes.

EXIGEZ DES CHANGEMENTS.



Plaidez pour un monde dans lequel :

Les travailleurs peuvent partout faire entendre leur voix contre le travail des enfants, le travail forcé et d'autres atteintes.

Les entreprises prennent des engagements porteurs pour que les chaînes d'approvisionnement mondiales n'incluent pas de biens issus du travail des enfants et du travail forcé, particulièrement ceux qui se trouvent sur la Liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé publiée par le département du Travail des États-Unis.

Vos investissements ont un impact social positif en encourageant des pratiques responsables en matière de main-d'œuvre.

Les gouvernements travaillent énergiquement pour adopter les mesures suggérées à chaque pays dans le rapport du département du Travail des États-Unis intitulé Conclusions sur les pires formes de travail des enfants.

Pour en apprendre davantage : dol.gov/EndChildLabor
Pour nous contacter, veuillez envoyer un mail à GlobalKids@dol.gov

